
Concours Créactifs

Modifié le 27/02/25

Avec le concours Créactifs , la Métropole Rouen Normandie propose de soutenir financièrement des projets qui visent à dessiner un territoire pleinement inscrit dans la transition social-écologique.

Ce sont déjà 125 projets qui ont pu être soutenus en 15 ans d'existence, toi aussi lance-toi dans l'aventure Créactifs !

Conditions pour participer à ce concours

Être âgé de 18 à 30 ans, résider sur le territoire de la Métropole ou porter un projet à réaliser sur ce territoire. En outre le projet doit s'inscrire totalement dans la transition sociale et écologique, ainsi que dans les champs de compétences de la Métropole.

Sur quels thèmes peuvent porter les projets ?

Les candidats au concours doivent porter des projets en lien avec les compétences de la Métropole, soit :

- Développement économique ;
- Environnement et cadre de vie ;
- Services publics (eau, assainissement, gestion des déchets, énergie, mobilité) ;
- Solidarité (politique de la ville, insertion des publics en difficulté, lutte contre les discriminations, égalité entre les femmes et les hommes, promotion de la santé, ...) ;
- Culture ;
- Tourisme ;
- Sports ;
- Habitat, logement ;
- Enseignement supérieur et recherche ;
- Coopération décentralisée.

Descriptif des 14 objectifs de transition social-écologique à l'horizon 2030

Pour mener à bien la transformation du territoire métropolitain dans une logique de la transition social-écologique, la métropole prévoit d'organiser le pilotage de ses actions autour de 14 objectifs qui constitueront les marqueurs de la réussite de cette politique à l'horizon 2030. Une première description de ces objectifs est présentée ci-dessous.

Des modes de vie sains, sobres et agréables

1. un habitat sain, sobre et agréable : la poursuite des orientations du plan local de l'habitat permet de produire un habitat de qualité, économe en énergie et résilient face aux extrêmes climatiques. Les nouvelles réalisations sont l'occasion de favoriser les aménités (espaces partagés, balcons...). Le parc ancien est réhabilité pour supprimer les logements indignes, insalubres et de classe énergétique F et G.

2. une mobilité transformée : la révolution des mobilités déjà engagée à l'échelle de la métropole s'accélère, réduisant ainsi fortement la part modale de la voiture individuelle, par le développement de la marche à pied, du vélo et des transports en commun, en visant l'accès de tous à la mobilité, en particulier dans la zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m). Les véhicules individuels résiduels sont décarbonés, leur taux d'occupation augmente grâce au covoiturage. La logistique participe à cette mutation avec le développement de la logistique fluviale et de la logistique du dernier kilomètre. Dans les centres urbains, la place des voitures et camions est nettement réduite, les espaces publics sont réaménagés en conséquence pour une ville apaisée, moins bruyante et plus saine.

3. une alimentation saine grâce à un territoire nourricier : la dynamique impulsée par le projet alimentaire territorial se poursuit, et permet de développer une alimentation locale en circuit court, avec des produits issus du territoire de la métropole et des territoires voisins. Cette dynamique est portée par la restauration collective publique, mais également privée, ainsi que les commerces. Le modèle agricole favorise la préservation de la biodiversité (agriculture bio, haies, préservations d'espaces naturels) et gagne en résilience. Une ceinture maraîchère se développe autour de l'aire urbaine, ainsi que des potagers solidaires. L'agriculture urbaine contribue à la renaturation des villes et à la lutte contre les îlots de chaleur. Une eau potable de bonne qualité est distribuée, en s'appuyant sur une gestion quantitative et qualitative de la ressource, en particulier par le développement de la protection des aires de captage.

4. moins de déchets : l'ensemble des acteurs du territoire rentre dans une logique d'économie circulaire. Les ménages réduisent leur production des déchets en diminuant l'utilisation des emballages à usage unique et en allongeant la durée de vie des produits par la réparation et en ayant recours aux achats de seconde main. Ils contribuent à l'augmentation des taux de valorisation par le tri des déchets et le compostage des biodéchets. Les collectes sont adaptées en conséquence. Les entreprises intègrent les principes de l'écoconception, de l'intégration de matières premières recyclées et de l'économie de la fonctionnalité.

Un système productif sobre et générateur de prospérité

5. vers un territoire sobre et 100% ENR : Pour atteindre l'objectif fixé dans le PCAET d'un territoire 100% ENR en 2050, 2 leviers indissociables sont mobilisés :

d'abord une réduction drastique des consommations d'énergie, grâce à une démarche de sobriété dans tous les secteurs, et en parallèle le développement rapide de la production d'énergie locale, au service des habitants et de l'activité économique, sans exclure aucune source : chaleur renouvelable et de récupération (biomasse, solaire, géothermie, récupération chaleur fatale) pour l'industrie et les réseaux de chaleur, photovoltaïque (sur toitures, parking, friches, flottant, agrivoltaïsme, à l'exclusion des terrains forestiers), éolien, méthanisation... Ce développement se fait sur le territoire de la métropole mais aussi plus largement à l'échelle de l'axe Seine au travers de la société d'économie mixte Axe Seine Energies Renouvelables (SEM ASER).

6. des industries décarbonées attractives : le pôle industriel et portuaire de la métropole est consolidé grâce à une reconversion du paysage industriel : les industries « brunes » font évoluer leurs procédés vers la neutralité carbone ou sont remplacées par des industries vertes, plus résilientes face au changement climatique et ses conséquences. La décarbonation passe également par le développement de l'économie circulaire et des synergies généralisées entre entreprises (écologie industrielle). Le pôle industriel vert de Rouen rayonne ainsi en France et à l'international, grâce à ses réalisations emblématiques de transition industrielle.

7. le plein emploi : la mutation industrielle permet de maintenir l'emploi industriel, dont les profils évoluent. Des offres de formation accompagnent cette évolution des besoins de qualification. Le dynamisme du territoire profite également au secteur tertiaire, avec en particulier le développement du pôle de Saint-Sever autour de la future gare. Les acteurs du tertiaire s'engagent également dans une démarche de sobriété, avec en particulier des rénovations énergétiques ambitieuses de leurs bâtiments.

Un territoire divers, « nature » et solidaire

8. un territoire nature : le futur SCOT organise le développement du territoire de la métropole en intégrant la contrainte du zéro artificialisation nette, la valorisation de la biodiversité et les objectifs de résilience aux risques naturels et technologiques. L'important patrimoine forestier de la métropole est préservé pour son rôle pour le développement de la biodiversité, le stockage de carbone et sa valeur sociale. Les espaces ruraux favorisent la biodiversité, les espaces naturels sont préservés. La réduction des rejets de polluants du réseau d'assainissement diminue la pression sur les écosystèmes. Le modèle de développement par des lotissement laisse la place à la redynamisation des centres bourg. En zone urbaine, la reconquête des friches est privilégiée pour les besoins de construction, la place de la nature en ville se développe, contribuant à la qualité du cadre de vie et à la lutte contre les îlots de chaleur. La réalisation des projets urbains, la gestion opérationnelle des espaces publics et des voiries intègrent systématiquement des objectifs environnementaux et de résilience. Les trames verte, bleue, noire et brune structurent le territoire.

9. une cohésion sociale territoriale : les contrastes économiques et sociaux sont atténués progressivement : les quartiers prioritaires de la politique de la ville font l'objet d'une attention particulière pour mettre fin à la spirale de ségrégation sociale. Conformément au plan local de l'habitat, la production de logement sociaux est orientée vers les communes disposant de marges d'accueil. Les inégalités sanitaires

sont également réduites. Un rééquilibrage des activités au profit de la rive gauche s'opère. Son attractivité augmente, entraînée par le développement d'un pôle d'activité dans le quartier nouvelle gare Saint Sever. Elbeuf et la vallée du Cailly comblent leur écart de richesse avec le reste du territoire. L'agglomération d'Elbeuf devient également un pôle d'attractivité ouvert sur l'Eure. Sur tout le territoire, les engagements citoyens et associatifs créent du lien et apportent des services qui favorisent le vivre ensemble.

10. des villages acteurs de la transition social-écologique de la Métropole Rouen Normandie : la transition sociale écologique génère des dynamiques de développement dans les petites communes avec l'implantation de nouvelles activités ancrées dans les territoires (circuits courts, tourisme vert...). Les interactions avec la zone urbaine sont facilitées par l'intensification des transports en communs. Cela contribue à l'attractivité des petites communes, et au développement d'activités culturelles et événementielles. La dynamique du territoire et le partage entre les communes permettent de généraliser des politiques ambitieuses à l'échelle communale, à l'exemple du réseau des communes labellisées climat-air-énergie.

11. un fleuve fédérateur : le rôle structurant de la Seine apparaît d'autant plus vivement que l'aménagement et les activités s'inscrivent dans le paradigme de la transition écologique. Le nouveau rapport à la nature s'exprime tout particulièrement dans le rapport au fleuve et la vie auprès de celui-ci (culture, loisir, activité économique, transport fluvial), les bords de Seine sont aménagés de manière équilibrée entre lieux de convivialité, activités économiques et zones naturelles préservées. Ces aménagements, comme l'urbanisme, prennent en compte la résilience du territoire face aux inondations. Le rôle fédérateur du fleuve s'exprime également à l'échelle plus large de l'axe Seine.

Un vivre-ensemble dynamique et inclusif

12. un territoire festif, rayonnant où il fait bon vivre : la métropole est perçue comme festive et ouverte, grâce à l'animation de ses espaces publics et la programmation culturelle, sportive et de loisir. La forte présence étudiante y contribue. Les manifestations s'inscrivent dans la perspective de la transition social-écologique, tant par les thèmes qu'elles portent que par leur exemplarité. La dynamique d'attractivité de la métropole se cristallise autour de la candidature à être capitale européenne de la culture. Rouen gagne en notoriété et en présence médiatique nationale.

13. une ville apaisée et sûre : la baisse de la circulation automobile, la renaturation, les opérations de renouvellement urbain, les nouveaux quartiers créent une amélioration du cadre de vie qui augmente le sentiment de confort et de sécurité en ville. La vie urbaine est plus apaisée et plus responsable, les espaces publics sont plus partagés et plus surs, plus inclusifs pour les enfants, les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite, et favorisent l'égalité de genre. La culture du risque est partagée par tous les acteurs.

14. des acteurs qui pensent le territoire dans la transition : le territoire invente sa transition sociale écologique en s'appuyant sur le développement de la culture scientifique et l'implication des acteurs de l'enseignement supérieur et de la

recherche, très présents sur le territoire. La dynamique de réflexion collective permet de penser la place du territoire dans un monde en évolution (capitale du monde d'après), elle s'enrichit du travail en réseau dans des écosystèmes diversifiés en France et à l'étranger. Des partenariats sont noués pour associer des acteurs de l'ESR extérieurs au territoire. Cette dynamique promeut une émancipation par l'éducation qui bénéficie à tous les citoyens du territoire.

À la clé... une aide financière de la Métropole pouvant atteindre 5 000 € !

En complément du prix de la Métropole Rouen Normandie, certains projets, parmi ceux retenus par le jury, peuvent bénéficier de primes supplémentaires :

Des primes en lien avec les compétences de la Métropole peuvent également être accordées

- Afin de favoriser l'émergence des projets prenant en compte la transition sociale et écologique, le jury peut accorder à un maximum de 2 projets une prime complémentaire pouvant atteindre 2 500 €,
- Dans le cadre du Contrat de Ville, la Métropole peut accorder une prime complémentaire, jusqu'à 2 500 €, aux jeunes lauréats habitant dans la géographie prioritaire ou qui portent un projet visant directement le développement de ces territoires.

Primes et aides partenaire (montant pouvant aller jusqu'à 3 000 € maximum par projet)

L'entreprise SEMAFOR, spécialiste de l'entrepreneuriat en Normandie depuis plus de 25 ans, soutiendra les lauréats en récompensant :

- 2 projets à hauteur de 1.500 € (soit 3.000€) supplémentaires,
- 1 accompagnement-coaching de 10h des porteurs de ces 2 projets, d'une valeur de 1200 € chacun (soit 2.400 €) . Ces accompagnements sont dispensés par un ou une de leurs coachs spécialistes sur une durée de 4 mois.

Déposez votre dossier de candidature Créactifs

[Veuillez créer un compte et vous connecter pour accéder à ce formulaire.](#)

Table des matières